



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 6 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **BLANC-COQUAND Roger, Maire**

**Présents** Christophe VALLOIRE, Sophie MONNOIS Brigitte VIOLA, Jean-Michel MESCAM, Benoit TRUCHET, Noémie KURA, Serge MICHEL, Richard DOMPNIER, Hassan BEN MANSOUR  
**Excusés** : /

**Date de Convocation** : 02/09/2021

**Date d'affichage** : 02/09/2021

**Nombre de conseillers** :

En Exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Election du Secrétaire de séance : Jean-Michel MESCAM

**Approbation du Compte-rendu de la séance du 26/07/2021:**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du  
► 26 juillet 2021 : **Il est approuvé à l'unanimité**

**En préambule à la réunion du Conseil, Monsieur le Maire a demandé aux élus d'observer une minute de silence à la mémoire des récents disparus de la commune : Messieurs Robert TRUCHET et Gérard CLARAZ-BONNEL.**

### RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour rappel, la compétence de la commune en matière d'assainissement est limitée à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à l'usine de traitement de celles-ci, située à Saint Jean de Maurienne.

Il convient donc d'approuver le rapport annuel du service d'assainissement collectif.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** le rapport du service Assainissement comportant les résultats du Compte Administratif 2020

## CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SIVAV POUR LA RÉALISATION D'UN SENTIER THÉMATIQUE AUX BOTTIERES

La boucle du sentier **entre les Bottières, les colonnes et le lac du Lou** est un itinéraire fortement fréquenté par un public familial et de jeunes enfants ; elle se prête idéalement au développement d'un sentier pédestre ludique et/ou pédagogique à destination des enfants.

Le **SIVAV** a initié il y a quelques années, un programme pluriannuel de développement de balades confortables et familiales sur tous les sites emblématiques du territoire.

Saint-Pancrace fait partie intégrante du Pays des Aiguilles d'Arves et reste pour l'instant le dernier secteur non équipé. Les thématiques déjà abordées sont : **le patrimoine agricole** (vie d'autrefois, les prairies fleuries), **le patrimoine naturel** (zones humides, les planètes, la faune montagnarde, biodiversité), **le patrimoine historique** (chasse au trésor avec l'essor de la station, bâti), **le patrimoine immatériel** (les contes et légendes) **et le patrimoine religieux** (les chapelles, les oratoires). Avec ce nouveau circuit, pour les années à venir, le Pays des Aiguilles d'Arves sera doté d'une cohérence d'ensemble.

Compte tenu des compétences du SIVAV en matière de développement des équipements touristiques, la commune de Saint-Pancrace a sollicité le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards afin d'assurer la cohérence du projet, étant entendu que les charges relatives aux travaux seront réparties entre le SIVAV et la commune de Saint-Pancrace.

Aussi, et ce pour une question de cohérence de l'aménagement et la bonne exécution des travaux, il a été décidé le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique du Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards de la passation d'une **convention de mandat** avec la commune ayant pour objet de confier au Mandataire le soin de réaliser au nom et pour le compte de la commune les travaux d'aménagements concernés ainsi que préciser les conditions dans lesquelles ils seront réalisés.

**Le SIVAV, Mandataire**, s'engage à assurer le financement complet de l'opération et demande une participation maximale à la commune de 10% de l'opération sans dépasser 4200 HT.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ▶ **Approuve et Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention.

### QUESTIONS DIVERSES

1- La cure : les travaux de toiture ont débuté.

2- La sculpture en gypse : une couche d'hydrofuge sera nécessaire avant son installation définitive.

- 3- La livraison du tracteur est attendue pour la fin septembre.
- 4- Pour la journée du patrimoine le 18 septembre une journée « portes ouvertes » est prévue à la carrière.
- 5- Toilettes publiques aux Bottières : nous sommes dans l'attente de la réponse du propriétaire du terrain.
- 6- Navettes Les Bottières-La Toussuire pour la saison hivernale : des discussions sont prévues entre la commune, la 3CMA, la SOREMET et les Terrasses de La Toussuire.
- 7- Abribus au Chef-lieu et au Chosalet, une demande sera faite à la région AURA.
- 8- PLUI : Le représentant de la commune pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est Monsieur Christophe Valloire

Ainsi fait et délibéré en séance à Saint-Pancrace, les jours, mois et an susdits.

**Fin de la séance 22h20**

A Saint-Pancrace, le 8 septembre 2021  
Le Maire **Roger BLANC-COQUAND**

